Le système électoral de la Suisse

Le système politique de la Suisse repose sur trois niveaux, le niveau, le	
possibilité de	
Pourquoi donc voter ?: La Suisse est une démocratie, ce qui signifie peuple constitue l'instance politique suprême du pays et a la possibilité de par directement aux décisions politiques. De nombreux thèmes politiques sont néanmoir complexes et demandent une grande expertise. Les processus de décision en rappor ces thèmes seraient paralysés si chaque citoyen pouvait donner son avis. C'est pou existe en Suisse des	ticiper ns très rt avec rquoi il rique – citoyen
Qui a le droit de vote ? : Tout citoyen âgé d'au moins ans et capable de discern possède le droit de vote actif qui lui donne le droit de voter. La capacité de discern décrit la capacité d'agir de manière rationnelle. Dans le canton de Glaris, le vote est possible à partir de l'âge de 16 ans, mais uniquement pour les votations	nement t même et
Qui peut être élu ?: On appelle droit de vote passif la possibilité d'être candid'être élu. Tout citoyen suisse majeur et capable de	ède ce cipe de lement

Limitation de la durée des mandats: La limitation de la durée des mandats vise à empêcher qu'une personne reste en fonction pendant longtemps, qu'elle ferme cette fonction à de nouvelles idées et qu'elle accapare trop de pouvoir. En Suisse, cet aspect est régulé de manière très variable. Pour les conseillers fédéraux, il n'existe pas de limitation de la durée des mandats. Il n'existe pas non plus de limitation de la durée des mandats à l'Assemblée fédérale. Au niveau cantonal et communal, il n'existe généralement pas non plus de limitation de la durée des mandats des responsables politiques. Il existe cependant des exceptions, comme le canton de Bâle-Ville, où les responsables politiques peuvent exercer au maximum quatre mandats consécutifs de quatre ans au sein du Grand conseil. Les opposants à une limitation des mandats craignent que des personnes aussi importantes et aussi qualifiées doivent abandonner leurs fonctions à la fin de leur mandat et fassent défaut par la suite. Le fait que le peuple s'assure déjà par des élections régulières d'une rotation dans la composition des organes politiques est un autre argument contre la limitation.

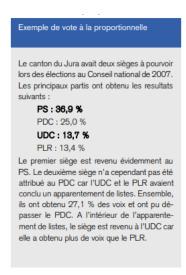
Questions: aussi	montrer: https://www.ch.ch/fr/democratie/votations/qui-a-le-droit-de-voter/
Quelles sont les troi	s droits politiques fondamentaux ?
A	:
В	_:
C	:
Cite deux droits poli les affaires de l'Eta	tiques propre à la Suisse et élargissant l'implication des citoyens dans t :
A	
В	
Est-ce que tous les l Justifie ta réponse :	habitants de la Suisse ont le droit d'exercer leurs droits politiques ? :
	
Une Suissesse vivan	t à l'étranger peut-elle voter ?
	nt les autorités doivent prendre connaissance mais dont elles n'ont
	n tenir compte :

Élections au niveau national (élections fédérales)

Qui peut être élu ?: Le gouvernement de la Suisse () est incarné par le Conseil fédéral. Celui-ci est élu par le Conseil national et le Conseil des États et non pas par le peuple. Les juges fédéraux (le pouvoir) ne peuvent pas non plus être élus directement par le peuple. Le citoyen suisse peut participer au niveau national en élisant
- Conseil national : le Conseil national représente le peuple. Il se compose de 200 représentants répartis sur les 26 cantons en fonction de la
- Conseil des États: le Conseil des États représente les intérêts des cantons. Il se compose de 46 sièges. Les citoyens de chaque canton peuvent élire deux conseillers aux États, indépendamment de la superficie et de la population du canton. Les six demicantons (Obwald, Nidwald, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures et Appenzell Rhodes-Intérieures) sont des exceptions et ne disposent que d'un seul conseiller aux États.
Comment se déroulent les élections ?:
- Conseil national : les conseillers nationaux sont élus tous les quatre ans. L'élection se fait par un mode de scrutin
considérées comme une seule liste. Dans les cantons n'ayant qu'un seul siège à pourvoir au

obtiennent le plus de voix.





Questions:

Explique avec tes mots comment fonctionne un scrutin majoritaire :		
Explique avec tes mots comment fonctionne un scrutin proportionnel :		

Élections au niveau cantonal

Au niveau cantonal, contrairement au niveau fédéral, le peuple élit directement non seulement le pouvoir mais aussi le pouvoir
Qui peut être élu ?:
- Gouvernement cantonal : le gouvernement cantonal est
- Parlement cantonal : Le Parlement cantonal constitue le pouvoir
Comment se déroulent les élections ?:
- Gouvernement cantonal : le Gouvernement cantonal ou Conseil d'Etat est élu tous les quatre ans dans la plupart des cantons. L'élection se fait directement par le peuple. La plupart du temps, le vote se fait au moyen d'un
- Parlement cantonal : le plus souvent, le parlement cantonal est élu par le peuple de la même manière que le Conseil d'Etat. La durée du mandat dans la majorité de cantons est également de quatre ans. Habituellement, l'élection fonctionne selon le mode de, de la même manière qu'au niveau national.
Élections au niveau communal
La commune est la plus petite unité politique de la Suisse. Ce qui fait sa spécificité, c'est qu'aucune forme d'organisation ne prédomine : d'importantes différences existent entre les différentes communes en ce qui concerne la structure de ce niveau politique. Le gouvernement de la commune est généralement incarné par, avec à sa tête un
c'est un parlement qui est chargé de légiférer. C'est principalement le cas dans les villes. L'élection s'effectue selon le mode de
des communes, c'est le système de l'Assemblée communale qui est en vigueur. Ce principe est valable principalement dans les plus petites communes. Tous les habitants ayant le droit de vote peuvent participer à l'assemblée communale et voter directement les décisions. Dans ces communes, il n'y a pas de parlement élu. Il existe également de grandes

différences dans la procédure d'élection de ces organes politiques suivant les communes.